

Français standard et français vernaculaire à l'école

Moshé Starets

Volume 11, numéro 2, 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/900502ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/900502ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Starets, M. (1985). Français standard et français vernaculaire à l'école. *Revue des sciences de l'éducation*, 11(2), 366–372. <https://doi.org/10.7202/900502ar>

Français standard et français vernaculaire à l'école.

Dans notre société moderne il existe des groupes minoritaires vivant au sein d'une vaste majorité qui ne partage pas leur héritage socio-culturel ni leur langue. Ces groupes minoritaires font face à de forts courants assimilateurs provenant de la majorité socio-ethnique-culturelle. Afin d'éviter l'assimilation, ils doivent renforcer leurs propres caractéristiques socio-ethniques-culturelles.

Les Acadiens de Nouvelle-Écosse font actuellement face à cette menace d'assimilation. La population néo-écossaise compte environ 80 000 habitants, 10% de la population de la province. Ils sont répartis principalement dans quatre communautés, deux dans le sud et deux autres dans le nord de la province. La culture et la langue anglaise de la majorité, véhiculées intensivement par tous les moyens de communication, atteignent facilement toutes les couches de la société acadienne. C'est pourquoi les Acadiens deviennent bilingues: ils parlent le français vernaculaire dans leurs milieux familial et communautaire et partout ailleurs, l'anglais qui est la langue du commerce, des universités, etc. L'anglais que les Acadiens, normalement, manient très bien, est le registre standard des média et de l'école. Par contre, leur français n'est pas celui considéré normalement comme «standard international» mais, plutôt, un registre vernaculaire, local. Le registre standard est introduit à l'école. En vertu d'une loi récente, adoptée par le corps législatif de Nouvelle-Écosse, les Acadiens se sont vu accorder le droit d'établir «l'École acadienne», à savoir, un réseau scolaire qui, dans les régions à majorité acadienne, fonctionnera essentiellement en français. Il s'agit du français standard qui en plus d'être enseigné comme matière scolaire devient aussi langue d'enseignement. Paradoxalement, l'expansion du français standard dans les écoles acadiennes s'ajoute aux forces assimilatrices opérant actuellement au sein de la communauté acadienne en Nouvelle-Écosse; si l'apprentissage du français standard se faisait au détriment de la langue maternelle des Acadiens, ce type vernaculaire de français pourrait disparaître très rapidement. Ainsi, les Acadiens perdraient une de leurs caractéristiques socio-ethniques principales: ils deviendraient une

communauté française bilingue qui parlerait l'anglais et le français standard international.

La disparition du français acadien, le registre vernaculaire, pourrait compromettre l'identité socio-culturelle des Acadiens de Nouvelle-Écosse. Richard Clément et Josiane Hamers (1980) affirment: «Dans un milieu multiculturel, l'affiliation ethnique devient une des caractéristiques majeures de l'identité de la personne. Une recherche de Taylor, Bassili et Aboud, parue en 1973, suggère que dans le contexte québécois actuel, la langue bien plus que l'héritage culturel, apparaît comme une des caractéristiques principales de l'identité.» Il nous semble possible, en extrapolant, de dire que, en ce qui concerne les Acadiens, «la langue, bien plus que l'héritage culturel, apparaît comme une des caractéristiques principales de l'identité.» Il en ressort que si les Acadiens perdaient leur registre vernaculaire de français en faveur de l'anglais ou même du français standard, ils perdraient une de leurs caractéristiques principales qui les distinguent des Anglais ainsi que des autres francophones.

L'École acadienne, qui vient d'être établie, devrait assumer la responsabilité de préserver la langue française acadienne et de motiver les élèves à l'utiliser conformément aux circonstances sociolinguistiques. Il s'agirait, surtout, d'introduire le registre vernaculaire comme matière scolaire tout en maintenant le statut du français standard à l'école tel que stipulé par les objectifs de l'école acadienne. Un registre ne doit aucunement remplacer l'autre, ils peuvent y coexister.

Précisons, en passant, que pour la communauté acadienne, l'implantation du français standard international dans le système scolaire acadien est, en général, un développement positif, voire même, nécessaire: le registre standard, étant l'instrument linguistique de communication le plus commun de la francophonie internationale, est susceptible d'affermir les Acadiens au sein de cette communauté. Toutefois, l'acquisition du registre standard par les Acadiens peut et doit s'accomplir tout en préservant le registre vernaculaire. En fait, la situation ethno-socio-linguistique des Acadiens en Nouvelle-Écosse les oblige à devenir trilingues: francophones, franco-acadiens et anglophones.

Nul ne doute de l'énormité de cette tâche qui revient principalement au système scolaire acadien de Nouvelle-Écosse: elle consiste à enseigner aux jeunes Acadiens le français standard et l'anglais tout en les aidant à préserver leur langue maternelle, leur «carte d'identité» ethno-culturelle principale. En ce qui concerne l'enseignement du français standard aux Acadiens, nous renvoyons le lecteur à Starets, *Si Que* 6 (1983-1984); la question de l'enseignement de l'anglais aux Acadiens ne pourra pas être abordée dans le cadre de cet article¹; reste la question du rôle que le système scolaire acadien pourrait remplir à l'égard de la préservation du registre acadien.

De prime abord, l'École acadienne pourrait aider les Acadiens à surmonter certaines difficultés d'ordre sociolinguistique: il s'agit surtout d'une fausse percep-

tion que les Acadiens ont de leur propre langue maternelle, le français acadien. Les Acadiens, plus particulièrement les jeunes, ont une attitude négative envers cette langue qu'ils considèrent comme «mauvais français», en la comparant défavorablement avec le français standard international, très particulièrement celui de France, qui lui, à leurs yeux, est le «bon français». Cette attitude négative des Acadiens envers leur propre langue est renforcée par la condescendance de la communauté anglaise environnante à l'endroit du français acadien, soutenue par l'expansion de l'enseignement du français standard dans le système scolaire anglais. Dans une étude sur les attitudes des parents acadiens à l'égard du français et de l'anglais à l'école (Starets, 1985)² on a demandé à ces parents d'exprimer, entre autres, leurs opinions sur l'énoncé suivant: «je serais plus fier de moi si je parlais un français plus correct.» Il s'agissait d'examiner la perception de ces parents de langue maternelle française acadienne de leur compétence en français ainsi que leur attitude envers leur propre dialecte («un français plus correct»): 66% de ces parents étaient d'accord avec cet énoncé alors que 28% seulement l'on rejeté; 6% des parents interviewés n'avaient pas d'opinion sur cet énoncé. En plus il est intéressant de noter que les parents les plus scolarisés (ceux qui ont fait des études post-secondaires) étaient plus d'accord avec cet énoncé que les parents moins scolarisés (ceux qui ont terminé des études aux niveaux élémentaire et secondaire). Ces résultats reflètent bien les opinions générales de la population à l'égard du français acadien; d'ailleurs il n'est pas surprenant que les opinions des Acadiens plus scolarisés, à cet égard, aient été moins positives que celles de leur confrères moins scolarisés. Labov (1972) fait remarquer qu'un style de langage qui ne reçoit pas le prestige et le statut social dans un contexte déterminé sera facilement appelé déficitaire. C'est le cas du langage de la classe défavorisée dans la société occidentale et son système scolaire. Tucker et Lambert (1972) démontrent, par rapport à la langue anglaise, que lorsqu'il s'agit de comparer trois registres d'anglais, celui considéré comme standard du Network English, l'anglais utilisé par les blancs du sud des États-Unis et le Southern Black English, on favorise normalement les deux premiers, surtout celui des médias, considéré comme plus standard. En ce qui concerne le français acadien, les comparaisons que l'on fait entre ce dialecte et le français standard international ont contribué à sa dévalorisation. Cette attitude négative envers le dialecte acadien n'est pas caractéristique de la société anglaise environnante seulement, comme on l'a vu, elle est aussi typique de beaucoup d'Acadiens qui acceptent ce jugement de valeur sur leur langue. Souvent, l'Acadien en présence d'un francophone qui parle une forme plus standard de français, soit fera l'effort pour s'exprimer dans ce registre de langue, soit s'excusera pour ne pas pouvoir le faire soit, encore, préférera s'exprimer en anglais si les circonstances le lui permettent. Si l'on veut préserver le registre vernaculaire de français parlé par les Acadiens de Nouvelle-Écosse, l'École acadienne devra faire un effort considérable pour changer les attitudes négatives de la communauté envers leur langue. Ces attitudes changeront si leur perception de cette langue

change. Il s'agira de montrer aux élèves la juste valeur du français acadien en lui reconnaissant le prestige qu'il mérite. Pour ce faire, on doit insérer l'enseignement du français acadien dans le programme scolaire. Cet enseignement doit se faire d'une perspective synchronique comparée, français/acadien/français standard, et d'une perspective diachronique comparée, français acadien/français ancien des 16^e et 17^e siècles. Il s'agirait d'un enseignement analytique systématique de la grammaire et du lexique. Ceci peut se faire parce que le français acadien possède, surtout au niveau de la morphologie, une grammaire très structurée, qui a été décrite ces dernières années par nombre de linguistes (Starets et al. 1982; Ryan, 1982; Gesner et Starets, 1985). On montrerait aux élèves, par exemple, les paradigmes verbaux de l'acadien et les variantes régionales les plus typiques. Le paradigme des pronoms personnels, des conjonctions simples et composées, etc. (Starets, 1983-1984). Ainsi faisant on analyserait les différences fondamentales entre les formes acadiennes et les formes correspondantes du français standard en expliquant que l'un n'est pas meilleur ou plus logique que l'autre, il est différent; que si, en français acadien, on utilise presque exclusivement l'auxiliaire «avoir» même là où le français standard utilise l'auxiliaire «être» (j'ai tombé, j'ai arrivé, elle s'a mariée, etc.) il ne s'agit pas d'une forme incorrecte en français acadien mais d'un phénomène d'économie linguistique qui, d'ailleurs, caractérise les dialectes oraux. Et, en fait, pourquoi est-ce qu'on accepte l'existence d'un seul auxiliaire verbal en anglais (to have) et en espagnol (haber) et non pas en acadien? Sur le plan de l'expression même le fait que le français acadien, comparé au français standard, ne possède qu'un seul auxiliaire ne le rend pas déficitaire, ça le rend plus économique voire même plus efficace. Nous savons très bien que les enseignants de français s'évertuent parfois à expliquer pourquoi on dit «je suis tombé» et «j'ai couru»; les enseignants de l'anglais, de l'espagnol et, éventuellement, du français acadien, ne connaissent pas ce problème.

Précisons que l'enseignement du français acadien dans une optique exclusivement synchronique serait très incomplet. Ce sont les affinités de ce dialecte avec le français ancien qui le rendent si intéressant. Ces affinités doivent être démontrées. Ainsi faisant on sensibiliserait les élèves et, à travers eux, toute la communauté, aux valeurs historiques d'un dialecte qui, durant des siècles, a gardé toute sa saveur d'antan. Quelques exemples suffiraient: en français standard on dit «il est parti» alors qu'en français acadien on dit «il a parti»; on trouve chez Corneille: «Une flèche a parti d'une main inconnue» (VIII, 533, Suréna, 1714); l'Acadien dit: «j'ai rentré au magasin», alors qu'en français standard on dit: «Je suis rentré (...)»; on trouve, encore, chez Corneille «Si j'ai rentré à Rome avec quelque imprudence Tite à ce trop d'ardeur doit un peu d'indulgence» (ib. 268, Tite 161). En fait, cet emploi de l'auxiliaire «avoir» était tellement répandu au 17^e siècle, fort probablement même à la cour de Paris, que Brunot, (1966, Tome III) nous dit que le sévère et pédant Vaugelas a fait remarquer qu'on ne doit pas dire, comme beaucoup le font, «Il a été jusqu'à la porte mais il n'a pas entré»

ou: «mais il n'a pas sorti» ni: «il a monté» ni: «il a descendu». Selon Vaugelas il faut partout, dans ces contextes, se servir de l'auxiliaire «être».

En fait, la plupart des formes morphologiques du français acadien émanent du français ancien (Starets, 1984). La syntaxe acadienne, quoiqu'elle connaisse actuellement des influences anglaises, est aussi, essentiellement, ancienne. Il faut que les élèves acadiens soient bien conscients du fait qu'un écart d'une forme acadienne avec sa correspondante du français standard ne constitue pas forcément une erreur ou un anglicisme; il s'agit, souvent, d'une forme plus originale plus authentique que celle que l'on trouve en français standard international. Disons, en passant, que la revalorisation du français acadien profitera aussi à l'enseignement du français standard à l'école. Le français acadien peut devenir un outil pédagogique supplémentaire dont l'école peut se servir pour l'enseignement du français standard. Starets (1983-84) affirme: «Depuis nombre d'années, on accorde en linguistique appliquée à l'enseignement des langues beaucoup d'importance à l'étude comparée de la langue maternelle de l'apprenant (en l'occurrence, le franco-acadien) et de la langue cible (en l'occurrence, le français standard). De telles analyses permettent de cerner les difficultés d'apprentissage causées par les interférences linguistiques et ainsi d'élaborer des matériaux pédagogiques précisément adaptés aux besoins de l'apprenant.» Ajoutons à ça un argument d'ordre sociolinguistique: Cummins (1978) suggère que d'un point de vue cognitif, l'apprentissage d'une langue seconde sera facilité si la langue première est fermement établie. Une connaissance approfondie de la langue première donne à l'individu une connaissance de la structure et de la syntaxe d'une langue qui lui permet, par la suite, un apprentissage plus rapide d'une langue seconde. Clément et Hamers (1980) ajoutent: «Si le mécanisme d'interdépendance était appliqué au plan social, l'hypothèse serait alors que des attitudes positives à l'égard d'une langue seconde et de la communauté correspondante ne se développeront que si l'individu valorise sa propre identité ethnique. En d'autres mots, la motivation à l'égard de l'apprentissage d'une langue seconde ne se développera dans une communauté donnée que si la vitalité ethno-linguistique de la langue première est élevée.» Il en ressort que l'enseignement du français acadien est parfaitement compatible avec les objectifs linguistiques pédagogiques du système scolaire acadien français de Nouvelle-Écosse, à savoir, enseigner le français standard et fonctionner en français standard.³

Aux arguments d'ordre sociolinguistique et d'ordre pédagogique on pourrait ajouter, encore, un argument d'ordre purement linguistique: en comparant différentes générations d'Acadiens on constate l'anglicisation progressive et rapide du français acadien. Les anglicismes qui s'introduisent incessamment dans ce registre de langue, surtout au niveau du lexique, ne sont pas toujours nécessaires; souvent ils remplacent des mots qui y existaient déjà (ex. «venir back» pour «revenir», «boat» pour «bateau», «high school» pour «lycée» ou «école secondaire», etc.) ou bien ils viennent combler une lacune lexicale qui pourrait être comblée par un terme du français standard. Il suffirait de faire remarquer que l'Office de la

langue française du Québec s'évertue à forger de nouveaux mots pour les termes anglais nord-américains non usités en Europe. L'École acadienne devrait s'assigner la tâche d'épurer le dialecte acadien de cette foule d'anglicismes en montrant systématiquement aux élèves les possibilités lexicales, et même grammaticales.⁴

Conclusion

Dans le cadre de ses responsabilités en tant que gardien du patrimoine socioculturel français de Nouvelle-Écosse, l'École acadienne devrait assumer une responsabilité supplémentaire et, néanmoins, complémentaire, la sauvegarde du patrimoine linguistique acadien de cette province. Cette tâche serait bien mieux accomplie si on introduisait dans le programme scolaire l'enseignement analytique aux niveaux synchronique et diachronique, du français acadien, le registre vernaculaire local.

L'insertion du français acadien dans le programme scolaire pourrait changer la perception de la population acadienne estudiantine et générale de la valeur de leur propre langue maternelle en rendant leurs attitudes envers cette langue plus positives. En se basant sur les théories sociolinguistiques évoquées supra dans cet article, on pourrait aussi énumérer plusieurs bénéfices pédagogiques linguistiques que l'insertion du français acadien dans le programme de l'École acadienne pourrait procurer à la communauté acadienne de la province: elle améliorerait la motivation des élèves acadiens à apprendre le français standard⁵; aussi, le français acadien servirait d'instrument didactique pour l'enseignement cohérent et efficace du français standard parce que ce type d'enseignement serait susceptible de développer la perception cognitive des élèves des particularités linguistiques de leur langue maternelle, relativement au registre standard visé (Starets, *Si Que* 6, 1983/1984).

Cette étude, commencée à l'école, devrait se poursuivre à l'université. Remarquons, à cet égard, que depuis plusieurs années on enseigne à l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, un cours intitulé *Étude comparée du français acadien néo-écossais et du français standard* basée essentiellement sur les recherches effectuées sous la direction de l'auteur de cet article par le Centre de recherches sur l'enseignement du français (CREF) de cette université.

Moshé Starets

Notes

1. Relativement à la problématique discutée dans cet article, cette question est, plutôt, marginale.
2. Voir aussi, Starets, *Revue canadienne des langues vivantes*, janvier 1986.
3. Nous considérons le français acadien comme la langue maternelle des Acadiens, de ce fait, le registre standard, poserait les mêmes problèmes d'apprentissage que l'on rencontre à l'apprentissage d'une langue seconde.
4. En ce qui concerne les influences anglaises sur la grammaire acadienne, voir Starets, 1984.
5. Voir aussi, sur cette question, les théories de Wallace Lambert sur les *bilinguisme additif* et *bilinguisme soustractif*, Lambert W.E. 1977, pages 15-27.

Références

- Brunot, F., *Histoire de la langue française*, Paris: Librairie Armand Colin, 1966.
- Clément, R. et J. Hamers, Les bases socio-psychologiques du comportement langagier, *La psychologie sociale*, 1980.
- Cummins, J., Educational Implications of Mother Tongue Maintenance in Minority Language Group, *The Canadian Modern Languages Review*, 34 1978.
- Gesner B.E., et M. Starets, (sous la direction de), *Description de la morphologie verbale du parler acadien de Pubnico (N.E.) et comparaison avec le français standard*, C.I.R.B., série, B, 1985.
- Labov, W., *Language in the Inner City*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1972.
- Lambert, W.E., Effects of Bilingualism on the Individual. In Hornby, P.A. (Ed.) *Bilingualism: Psychological, Social and Educational Implication*. New York, San Francisco and London: Academic Press Inc. 1977.
- Ryan R., *Analyse morphologique du groupe verbal du parler franco-acadien de la région de la Baie Ste-Marie, Nouvelle-Écosse (Canada)*, C.I.R.B., série B, 1982.
- Starets M. et al. *Description des écarts lexicaux, morphologiques et syntaxiques entre le français acadien des enfants acadiens néo-écossais et le français standard*, CREF, Université Sainte-Anne (éd. provisoire), 1982.
- Starets M., Les particularités du français acadien néo-écossais, *Vie Française, Le Conseil de la vie française en Amérique*, 1984.
- Starets M., Vers la conception d'une méthodologie linguistique pour l'enseignement du français standard aux Acadiens de la Nouvelle-Écosse, *Si Que 6* (Revue de l'Université de Moncton N.B.) 1983/1984.
- Starets M., Les attitudes des parents acadiens à l'égard du français et de l'anglais à l'école, *La revue canadienne des langues vivantes*, no 3, janvier 1986.
- Taylor, D.M., Bassili, J. et F.E. Aboud, Dimensions of Ethnic Identity; an Exemple from Québec. *Journal of Social Psychology*, 89, 1973.
- Tucker C.R., et W.E. Lambert, *Bilingual Education of Children*, Rowley, Mass: Newbury House Publishers, 1972.